

## **IMPORTANT**

Un accueil au Groupe Scolaire Anne Frank pour tous les enfants à partir du lundi 15 juin.

### Message du maire, des directeurs et professeurs d'école

Chers parents,

La commune et les professeurs ont décidé d'aller plus loin que les propositions de l'Education Nationale pour **accueillir tous les enfants** en demi-classes dès le 15 juin (l'inscription restant libre pour les parents).

Ainsi, **l'ensemble des professeurs, les élus et agents municipaux ont travaillé de concert** pour construire un emploi du temps scolaire qui permette de diviser les classes en groupes.

Les groupes d'enfants qui n'auront pas classe avec leur professeur seront encadrés soit en **étude surveillée**, soit en **activité découverte** autour de la culture, du sport, de la citoyenneté.

Cette organisation est propre à concentrer nos efforts sur le temps scolaire pour que vos enfants soient accueillis sur les temps suivants à partir du 15 juin :

#### Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vous vous doutez qu'un grand nombre de personnes (intervenants musique, sport, loisirs, jeunes en jobs d'été, personnel périscolaire, bénévoles...), de bâtiments et matériels vont devoir être mobilisés pour ce faire, dans le respect du protocole sanitaire, et avec une contribution financière de l'Education Nationale qui restera modeste et en deça de l'effort à produire.

Mais nous avons décidé de nous engager pour un temps scolaire gratuit, quel que soit le caractère exceptionnel de la situation !

Les garderies du matin (dès 7h30) et du soir (jusqu'à 18h30), doivent, quant à elles, être limitées en nombre d'enfants, afin de nous permettre de concentrer les effectifs périscolaires sur le temps scolaire, aux côtés des animateurs.

Même chose pour l'**accueil de loisirs le mercredi** : nous devons limiter fortement le nombre d'enfants accueillis.

Pour bénéficier des garderies du matin et du soir, ou bénéficier de l'accueil de loisirs le mercredi, nous vous demandons d'attester de votre impossibilité de garder vos enfants (Attestation de l'employeur, par exemple).

> Vous pourrez nous aider aussi de temps à autre en gardant chez vous l'enfant <u>lorsqu'il n'a pas</u> <u>classe</u>, pour alléger les groupes et faciliter leur gestion.

Le **protocole sanitaire** se poursuit avec ces rappels importants à respecter :

- Les parents sont guidés lors de la dépose de leurs enfants, et **doivent obligatoirement porter un masque et** respecter les gestes barrières.
- Les enseignants et le personnel sont équipés de **masques** et parfois visières, ainsi que de flacons individuels de **solution hydro-alcoolique** et de **blouses**.
- Un nettoyage régulier des locaux est mis en œuvre.
- Fournir à votre enfant **une gourde personnelle ou petite bouteille d'eau** marquée au nom de l'enfant pour la journée.
- Les mains sont lavées plusieurs fois par jour, à chaque étape de la journée.
- La distanciation physique est mise en place dans la cour et dans la classe.
- Les enfants <u>en élémentaire</u> portent un masque en tissu léger, fourni par la commune et lavé par les parents. Le port du masque est obligatoire et s'effectue sous la responsabilité du professeur ou du personnel périscolaire, en complément de la distanciation physique, et notamment pour la rendre plus acceptable. Concrètement, ils ne le portent pas toute la journée, mais essentiellement dans les phases où la distanciation est plus difficile à faire respecter.
- Les passages aux **toilettes** sont réglementés afin de maintenir de bonnes conditions d'hygiène.
- Vous devez vérifier chaque matin que la température de votre enfant est inférieure à 37,8°

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE à partir du 15 juin 2020

NOM DE L'ENFANT :	Prénom :	Classe :
NOM DE L'ENFANT :	Prénom :	Classe :
NOM DE L'ENFANT :	Prénom :	Classe :
NOM DU PARENT AYANT REMP	PLI CE FORMULAIRE :	
ADRESSE :		
TELEPHONE :///	/	
E-MAIL POUR LA CONFIRMATION	ON DE LA PRISE EN CHARGE DE VOTF	RE (VOS) ENFANT(S) :
Lundi, mardi,	ccueil avec les professeurs se décompo jeudi, vendredi : 8h30-11h30 et 13h30 7h30 le matin et à partir de 16h30 jusqu'à	-16h30
	<b>i est un accueil périscolaire toute la jou</b> e 7h30 à 8h30 et sortie entre 16h30 et 18h	
Cochez les cases correpondantes		
1 ☐ Je ne souhaite pas inscrire	mon(mes) enfant(s) à l'école dans le c	adre de ce dispositif.
2 Je souhaite inscrire mon(m	nes) enfant(s) pour la semaine du	au
☐ J'ai pris connaissance des co	onditions d'accueil ci-dessus et je m'en	gage à les respecter.
vous joins l'(les) attestation(s)	rie du soir ou du matin, ou de l'accuei d' <b>employeur</b> (s) <b>(obligatoire)</b> précis <u>ble des membres du foyer</u> qui ne peu	sant les jours de présence
Repas (11h30-13h30) Repas (11h3 Garderie avant 8h30* Garderie avant 8h30	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Vendredi Matin
Mercredi (accueil de loisirs)*  Matin (à partir de 7h30)* ☐ Repa	Après-midi (jusqu'à 18h30)*	

\*Attestation employeur obligatoire, impossibilité de garder vos enfants

RENVOYER CE FORMULAIRE + éventuellement attestation(s) à CONTACT@LESMOLIERES.FR (pas sur le Portail Famille) ou dans la boîte aux lettres située sur la façade de la mairie,

> pour la semaine du 15 juin : au plus tard le vendredi 5 juin avant 12h > ensuite, au plus tard le mercredi précédant la semaine concernée

Je soussigné(e),

# **JUSTIFICATIF PROFESSIONNEL**

Pour une prise en charge d'un élève au Groupe Scolaire Anne Frank en périscolaire (garderie, accueil de loisirs) à compter du 15 juin 2020.

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Demeurant aux Molières à l'adresse :
Parent de l'enfant (nom, prénom, niveau) :
• Certifie que l'exercice de mon activité professionnelle ne peut être organisé sous forme de télétravail (1er alinéa de l'article 3 du décret du 23 mars 2020).
• Certifie que je n'ai aucun moyen familial pour faire garder mon enfant à domicile.
Document certifié conforme par l'employeur
Nom de la société :
Nom prénom de l'employeur signataire :
Fonction occupée par le salarié :
Horaires de travail du salarié, jours, dates concernées :
Durée de validité : continuité de l'état d'urgence COVID 19
Nom et cachet de l'employeur :
Fait à :
Le: